

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 02 septembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents:** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, MATHERON Christophe, ARNOUX Frédéric.*

***Absents excusés :** DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, COULOUMY Christian donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, BERENGUEL Victor donne pouvoir à RAIZER Bernard.*

***Absents représentés :** BOSQ Gustave, représenté par le 1^{er} adjoint MATHERON Christophe, PARIS Bruno représenté par le 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric.*

***Absente excusée :** ZAPATERIA Béatrice.*

***Absents :** GOURLAIN Mireille, METTAVANT Colette, MARROU Jehanne, VOLLAIRE Pierre, MONTABONE Michel.*

RAPPORT N° 2025/213 : Assainissement : Approbation du Rapport de la Présidente sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement pour l'année 2024 (RPQS 2024)

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil communautaire le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement, pour l'année 2024.

Ce rapport comprend notamment les indicateurs descriptifs et de performance prévus par la réglementation.

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 1^{er} septembre 2025 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le rapport du service assainissement sur l'année 2024.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD